

# B.T.S. MAINTENANCE DES SYSTEMES

## Systemes éoliens

SESSION

Nom / Prénom du candidat	Établissement de formation / Ville	Académie

<b>Épreuve E6 : Épreuve professionnelle de synthèse</b> <b>Sous-épreuve E62 : Étude et réalisation de maintenance en entreprise</b> <i>Sous-épreuve U62 ponctuelle : épreuve orale de 30 minutes</i>	Fiche <b>E62 c</b> Coefficient 4
--	--

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 13		Poids de la compétence :					
⇒ Réaliser des opérations de surveillance, d'inspection et/ou de maintenance préventive		non évaluée	Poids	0	1	2	3
Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance						
• Installer, raccorder, mettre en œuvre un appareil de mesure et/ou de contrôle.	• L'installation, le raccordement et la mise en œuvre de l'appareil sont corrects.						
• Paramétrer les appareils et moyens de surveillance et d'inspection.	• Le paramétrage est correct et respecte les procédures de surveillance et d'inspection.						
• Exploiter un moyen de surveillance automatisée.	• L'exploitation du moyen de surveillance automatisé est correcte.						
• Collecter les informations et vérifier qu'elles soient plausibles.	• Les informations recueillies sont exploitables et respectent les procédures de surveillance et d'inspection.						
• Réaliser les opérations de maintenance préventive.	• Les opérations effectuées respectent les procédures prescrites et la demande d'intervention.						
• Établir un rapport de surveillance ou d'inspection.	• Les renseignements sont exploitables et corrects. • La GMAO est correctement renseignée.						

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 15		Poids de la compétence :					
⇒ Identifier les risques pour les personnes ou l'environnement, définir et respecter les mesures de prévention adaptées		non évaluée	Poids	0	1	2	3
Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance						
• Identifier les phénomènes dangereux et les situations dangereuses liées : - au bien et à son environnement, - à l'activité de maintenance.	• Les phénomènes dangereux et les situations dangereuses liés au bien, à son environnement et à l'activité de maintenance sont identifiés.						
• Déterminer les mesures de prévention au regard des situations dangereuses identifiées dans l'acte de maintenance.	• Les mesures de prévention sont adaptées aux situations dangereuses identifiées.						
• Appliquer les mesures de prévention définies : - utiliser les équipements de protection, - consigner, - respecter les procédures, - respecter les principes ergonomiques.	• La mise en œuvre des mesures de prévention est correcte. • Les procédures de mise en œuvre des équipements de sécurité et des outillages sont conformes.						
• Formaliser l'analyse des risques liés aux situations de maintenance dans le cadre du document unique d'évaluation des risques.	• La formalisation des risques est correcte.						
• Assurer la gestion des déchets (recyclage, destruction, valorisation, etc.).	• Suite à une opération de maintenance, l'intégralité des déchets est traitée. • Le bordereau de suivi des déchets est correctement complété.						

**NOTE IMPORTANTE : au minimum 60% de l'ensemble des actions des compétences C13 et C15 sont à évaluer et représentent 80% de la note.**  
**Le poids de chaque compétence et chaque action est à définir par l'équipe pédagogique en fonction du projet technique confié au candidat.**

<b>ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 53</b> ⇒ <b>Exposer oralement une solution technique</b>		<b>Poids de la compétence :</b>			<b>20%</b>	
<b>Actions liées à l'activité</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Poids</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
• Collecter, analyser et synthétiser les informations techniques à transmettre.	• Les informations techniques synthétisées sont nécessaires et suffisantes pour l'exposé.	20%				
• Mettre en évidence et argumenter les éléments techniques essentiels de la solution exposée.	• Les éléments techniques essentiels de la solution sont correctement exposés et mis en exergue.	40%				
• Élaborer les documents d'illustration nécessaires à l'exposé.	• Les documents construits facilitent la compréhension.	20%				
• Établir une synthèse (ou un bilan).	• Les éléments essentiels sont identifiés.	20%				

Observations de la commission :

La commission d'interrogation du candidat est constituée de deux enseignants (ou formateurs) de l'enseignement professionnel et d'un représentant professionnel. En l'absence du représentant professionnel, la commission peut réglementairement assurer l'évaluation.

<b>COMMISSION D'INTERROGATION</b>	
<b>Nom / Prénom</b>	<b>Émargement</b>

**NOTE :**  
**/ 20**